

LE LIVRET VERT

DE VALLOIRE HABITAT



“A l'échelle cosmique,
l'eau est plus rare
que l'or.”

Hubert REEVES



Je pense à récupérer l'eau de pluie
pour arroser mes plantes.



Quand je me lave les dents,
je coupe l'eau.



Boire l'eau du robinet
n'est pas mauvais pour la santé.



Je préfère la douche au bain,
cela consomme moins d'eau.

L'EAU

L'eau, une richesse à préserver...

L'eau qui sort de votre robinet a parcouru de nombreux kilomètres. Elle est captée dans des nappes d'eau souterraines, cours d'eau ou retenues d'eau.

Elle est ensuite rendue potable par un traitement plus ou moins complexe puis envoyée vers des réservoirs ou châteaux d'eau, avant d'arriver chez nous.

Comment lutter contre les fuites

- * effectuer un auto-diagnostic par l'analyse de ses factures.
- * les comparer aux volumes moyens et regarder les évolutions.
- * en tirer des conclusions sur la poursuite des investigations.

Quelques repères

- * la consommation de référence par foyer est de 120 m³/an.
- * une personne seule en immeuble collectif consomme 140 l/jour, soit 50 m³/an.
- * un lave-linge consomme entre 80 et 120 litres.
- * la douche consomme entre 30 et 80 litres.
- * les wc consomment entre 3 et 6 litres.



Les bons
gestes

- éviter de faire couler l'eau inutilement.
- utiliser, quand vous en êtes équipés, le dispositif double commande de la chasse d'eau.
- ne faire tourner les machines (lave-linge, lave-vaisselle...) qu'une fois pleines.
- entretenir sa robinetterie, changer les joints.



L'eau qui arrive chez nous
vient des nappes souterraines.



L'eau est un bien
rare et précieux.



*L'électricité coûte cher,
il faut faire attention.*



*J'éteins la lumière
dans les pièces inoccupées.*



*J'essaie de profiter au maximum
de la lumière du jour.*



*J'utilise des ampoules
basse consommation.*

L'éclairage

Et la lumière fut ... :

L'éclairage représente en moyenne 15 % de notre facture d'électricité et un éclairage de mauvaise qualité peut générer une augmentation sensible de la consommation d'électricité. Un éclairage efficace ne se mesure pas au nombre de watts installés mais au choix des équipements et à l'usage qui en est fait.

Depuis une dizaine d'année les lampes fluocompactes (ou lampes basse consommation) sont apparues sur le marché. Bien qu'elles soient d'un coût supérieur, elles sont peu gourmandes en énergie électrique et durent bien plus longtemps que les lampes classiques. Par ailleurs, elles sont bien adaptées aux pièces destinées à rester allumées longtemps (salon, cuisine, éclairage extérieur...) et sont dotées d'améliorations techniques (électronique, forme, miniaturisation...) leur permettant de répondre aux nouveaux besoins des utilisateurs.

Diminuez vos dépenses par trois :

Une étude de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) montre que, pour le particulier, pour un investissement de 100 lampes, la dépense sera trois fois moindre si on achète des lampes à économie d'énergie "grand public" plutôt que des lampes à incandescence.



Les bons
gestes

- éteindre dans les pièces inoccupées.
- ne pas obstruer les points de lumières (fenêtres, etc.) afin de bénéficier au maximum de l'éclairage naturel.
- supprimer les halogènes qui sont d'énormes consommateurs.



J'essaie de me passer de mon halogène qui est très consommateur d'électricité.



En quittant la maison, je vérifie que toutes les lumières sont bien éteintes.



J'évite de prélever mon linge et je lave à basse température.



Je lis les étiquettes énergie.



Je me sers du micro-ondes pour réchauffer et non pour cuire.



Je ne laisse pas mes appareils en veille.

Les appareils électro-ménagers

Les appareils électroménagers représentent aujourd'hui 40 % de la consommation d'électricité d'un ménage (hors chauffage, eau chaude et cuisson) et jusqu'à 60 % pour des ménages très équipés.

Vos appareils électroménagers consomment plus que vous ne le croyez ; en achetant bien informé et en modifiant certaines habitudes, vous pouvez consommer moins d'électricité et diminuer votre facture sans réduire votre confort.

“Acheter mieux” :

Grâce aux étiquettes obligatoires affichant les consommations pour les appareils électroménagers et les ampoules économes, vous pouvez choisir un matériel économique (classe A) qui permet de diviser de deux à quatre la consommation de certains équipements. L'étiquette énergie, conçue pour permettre de comparer la consommation électrique des appareils, indique notamment leur niveau d'efficacité énergétique, c'est-à-dire leur niveau de consommation comparé à celui d'appareils similaires présents sur le marché.

Elle constitue une véritable fiche d'identité de l'appareil et permet de choisir l'équipement le plus performant et donc de maîtriser la facture d'électricité.

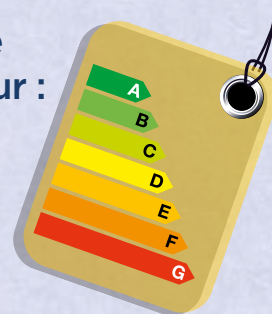
Les équipements de classe A sont plus chers à l'achat que les autres. Leur surcoût est amorti par les économies qu'ils permettent de réaliser.

Il existe maintenant des appareils classés A+ (lave-linge, réfrigérateurs et congélateurs) et même A++ (réfrigérateurs et congélateurs), dont les performances sont encore meilleures.

L'affichage de l'étiquette énergie est obligatoire sur :

- les ampoules,
- les réfrigérateurs,
- les congélateurs,
- les lave-linge,
- les lave-vaisselle,
- les sèche-linge.

A noter : aucun sèche-linge ne bénéficie d'une classe A ou B, car ce sont des appareils très gourmands en énergie.



Les bons gestes

- ne pas laisser les appareils en veille en cas de non utilisation prolongée.
- limiter les températures des appareils équipés de résistance (lave-linge, etc.).
- éviter les cuissons longues au four micro-onde.
- mettre un couvercle sur les casseroles pour faire bouillir l'eau.

Des économies qui comptent !

- pour le lavage du linge, on peut passer de 535 kWh à 243 kWh/an.
- pour les appareils de froid, de 636 kWh à 274 kWh/an !

Le chauffage



Les bons gestes

- maintenir des températures de 17 à 18° pour les chambres et 19 à 20° pour le salon. 1 degré de plus dans une pièce c'est 7 % de plus sur la facture !
- ne pas couvrir les radiateurs
- éviter les chauffages d'appoint individuels, gros consommateurs d'énergie (excepté chauffage électrique aux normes NF).



Accepter la visite annuelle d'entretien de votre équipement prévu par votre bailleur dans le cadre de ses engagements relatifs à la sécurité et au confort.



Quand çaère, je pense à baisser le chauffage.



J'évite les chauffages d'appoint individuels qui peuvent être dangereux.



Je ne dépasse pas une température de 20 ° dans le salon.

L'aération

La ventilation

Ventiler est une nécessité, mais il faut le faire à bon escient et sans dépense superflue d'énergie. Savoir utiliser le système dont on dispose, c'est important.



Les bons gestes

- aérer votre logement 10 minutes par jour en pensant à baisser le chauffage.
- ne pas boucher les bouches d'aération et les nettoyer régulièrement.
- ne pas arrêter le système de ventilation.
- bien lire les notices d'utilisation des VMC, gaz et hottes si vous en êtes équipés.

Je nettoie régulièrement les bouches d'aération.



Un logement aéré régulièrement est un logement sain.



ÊTRE ECO-CITOYEN

L'ARROSAGE



En été, arroser dans la soirée

Lorsque les températures sont plus fraîches vous minimisez l'évaporation. En plus en binant la terre, vous évitez une évaporation trop importante et votre arrosage en est plus efficace. En automne, arroser le matin afin d'éviter le gel de la nuit.

Les trucs

- Pour éviter la dispersion de l'eau au moment de l'arrosage, utiliser des tuyaux poreux qui fournissent directement de l'eau au pied de vos plantations ou encore une bouteille en plastique coupée en deux dont l'ouverture sera plantée dans la terre.

Récupérer les eaux pluviales pour de multiples usages domestiques. L'eau de pluie, qui sera récupérée pourra être utilisée pour l'arrosage du jardin, le lavage de la voiture...

En récupérant l'eau de pluie vous en consommez moins, ce qui est bien pour le porte-monnaie, les nappes phréatiques...

- Ne pas arroser nécessairement les pelouses. Pourquoi conserver une pelouse bien verte et fraîche en été ? La nature se remet très bien de nos quelques étés trop chauds et vous retrouverez une verdure une fois le déficit en eau passé.

DANS LE JARDIN

Le JARDIN

Composter vos déchets verts

Vous pouvez ainsi alimenter en humus d'autres parties de votre jardin sans apports extérieurs enrichis en engrais. Ce qui soulage le portemonnaie et contribue à un bon équilibre en éléments nutritifs pour votre jardin.

Préserver un espace plus sauvage et naturel

C'est en laissant la nature faire que se développent une flore et une faune locales plus diversifiées et appréciées. Vous serez surpris de constater la présence de nouvelles fleurs. Pour cela, il ne faut aucun traitement ni débroussaillages excessifs.

Utiliser des insecticides biologiques

Certaines espèces sont présentes en grande quantité mais ne représentent aucun risque pour votre jardin.

Ensuite, il existe des plantes répulsives : œillets d'Inde, ciboulette, oignons, ail, basilic, dahlia, pour éloigner les insectes indésirables.

Pour les pucerons, utiliser des coccinelles qui s'en nourrissent.

Eviter au maximum les désherbants chimiques

Ils sont responsables de 25 % de la pollution des eaux de surfaces et des nappes souterraines !

La meilleure solution : désherber à la main, fatiguant c'est vrai mais sélectif dans les espèces à supprimer !

Pour en savoir plus, internet est une véritable mine d'informations pratiques.





Trier les déchets permet de recycler
les matériaux qui peuvent l'être.



Je vais régulièrement à la déchèterie
déposer mes encombrants.



J'achète des produits
qui évitent le suremballage.



Je dépose mes piles usagées
aux endroits prévus à cet effet.

Les déchets

Réduire la production de déchets

La réduction de la production de déchets peut se faire par :

- * une modification de nos gestes quotidiens de consommation, en achetant des produits qui évitent le suremballage, des produits en gros conditionnement plutôt que des produits à l'unité, en achetant des recharges de produits.
- * en favorisant la réparation de certains produits et leur réemploi, plutôt que d'acheter un produit neuf.
- * en favorisant le compostage individuel si vous êtes en pavillon.



Les bons gestes

- trier les déchets selon les consignes de tri et les différentes poubelles mises à disposition.
- veiller aux dates de ramassage des objets encombrants, à défaut apportez-les à la déchèterie.
- rapporter les appareils ménagers usagers chez les revendeurs qui se chargeront de les éliminer gratuitement.
- déposer les piles usagées ainsi que les produits toxiques aux endroits adaptés.
- rapporter aux pharmaciens les médicaments périmés et leurs emballages.

Coup de projecteur sur les déchèteries

Le parc de déchèteries s'est considérablement développé en 10 ans, passant de 437 unités en 1992 à 2856 en 2001. Cette montée en puissance est le fruit d'une politique déchets volontaire de la part des collectivités et d'une sensibilisation accrue des ménages au geste de tri et au respect de l'environnement, dans la mesure où les déchèteries contribuent à la prévention des dépôts sauvages.

Quelques chiffres :

6,8 millions de tonnes de déchets collectés.

46 % sont valorisés.

1,1 visite par habitant et par an en déchèterie.

En moyenne, un habitant apporte en déchèterie

150 kg de déchets par an.

80 % des déchèteries acceptent certains déchets toxiques, mais seules **57 %** sont dotées d'équipements ou locaux spécifiques pour les recevoir. Les déchets toxiques ne représentent actuellement que **1 %** des tonnages de déchets collectés en déchèterie.



**“Dans cet univers
plein de bruit et de fureur,
c’est le bruit des uns
qui provoque la fureur
des autres.”
Antoine Blondin**



Je ne bricole pas n'importe quand,
il existe des règlements.



Je peux faire la fête quand je veux
mais sans troubler le voisinage.



Je ne joue pas dans les parties
communes, ce n'est pas autorisé,
pour la tranquillité de tous.



Je ne laisse pas mon chien
aboyer à longueur de temps.

Le bruit

En finir avec les idées reçues !

Je peux faire du bruit jusqu'à 22h !

NON ! A tort, beaucoup de personnes pensent avoir le droit de faire du bruit chez elles jusqu'à 22h. En réalité, le tapage est interdit de jour comme de nuit.

Mon appareil ménager est aux normes !

OUI & NON Il peut l'être, mais cela ne suffit pas, car un appareil mal posé ou mal réglé peut causer des nuisances sonores.

Avec du double vitrage on est tranquille

NON ! Le double vitrage n'isole du bruit que s'il a été conçu à cette fin. Cependant, s'isoler des bruits extérieurs peut faire émerger les bruits intérieurs.

Mon chien aboie, c'est bien normal !

NON ! Un chien bien éduqué, ça n'aboie pas. Lorsqu'un chien aboie, c'est qu'il y a un problème. Il existe plusieurs solutions pratiques afin d'éviter de causer des troubles de voisinage.

Chez moi je fais ce que je veux !

NON ! Sauf si vous gardez effectivement les bruits chez vous. Le bruit traverse les murs, donc tout comportement bruyant, volume excessif dérangeant le voisinage est sanctionnable (par exemple, une télévision ou une chaîne Hi-Fi avec le volume trop fort).

J'ai le droit de faire une fête par mois !

OUI & NON Vous avez le droit de faire autant de fêtes que vous voulez, à condition de ne pas troubler la tranquillité du voisinage, car aucune autorisation particulière ne peut être accordée, ni par le bailleur, ni par les services de police pour des soirées bruyantes.

Je bricole quand ça me plait !

NON ! Même si la loi proprement dite n'impose pas d'horaires, les arrêtés municipaux ou les règlements de copropriété peuvent préciser des heures quant à l'utilisation d'appareils bruyants. Ce sont les articles R 1314-31 et 1337-7 du Code de la santé publique qui entrent en vigueur.

Mes enfants peuvent jouer dans le hall de l'immeuble, c'est permis

NON ! Les parties communes ne sont pas des terrains de jeux pour les enfants. L'accès doit être laissé libre et les bruits peuvent déranger les autres locataires.

Valloire Habitat

Groupe ActionLogement

SIÈGE : 24 rue du Pot de Fer - CS 51717
45007 Orléans cedex 1 - tél 02 38 79 75 14

ORLÉANS - 8 allée de la Concorde - CS 84821
45043 Orléans cedex 1 - tél. 02 38 79 75 90

TOURS - 73 bis avenue de Grammont
37000 Tours - tél. 02 47 66 81 00

Valloire Habitat est une filiale immobilière d'Action Logement,
partenaire privilégié des entreprises
dont l'objet est de faciliter le logement pour favoriser l'emploi.



Construction, vente,
gestion immobilière
et services supports associés

www.valloire-habitat.com     

